

NOTE

BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNAUTE DE **COMMUNES DE PETITE CAMARGUE**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2313-1 DU CGCT CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 MARS 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes de Petite Camargue. Elle sera, comme le compte financier unique 2024 et le budget primitif 2025, disponible sur le site internet de la CCPC.



SOMMAIRE

PREAMBULE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN FRANCE

LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES DE LA LOI DE FINANCES 2025

LE CONTEXTE LOCAL - LA POPULATION

LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – LE FONCTIONNEMENT - DEPENSES / RECETTES

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – INVESTISSEMENT – LES DEPENSES

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – INVESTISSEMENT – LES RECETTES

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

EVOLUTION 2024/2025 DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - LES DEPENSES

LES CHARGES DE PERSONNEL

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - LES RECETTES

BUDGET PRIMITIF 2025 - LA FISCALITE

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2025 - DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

LES RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2025 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANALYSE FINANCIERE

LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.

Il doit être voté par le Conseil de communauté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

En 2025, la Commune de communes de Petite Camargue dispose de 4 budgets :

Le budget principal et 3 budgets annexes : le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le budget annexe du Port de Plaisance et le budget annexe du service public administratif Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue.

La Communauté de communes a opté pour le passage anticipé, en 2025, au CFU (Compte Financier Unique), qui regroupe en un seul document le compte administratif et le compte de gestion, pour les 2 budgets en M57 (budget principal et budget de l'Office de Tourisme).

LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN FRANCE

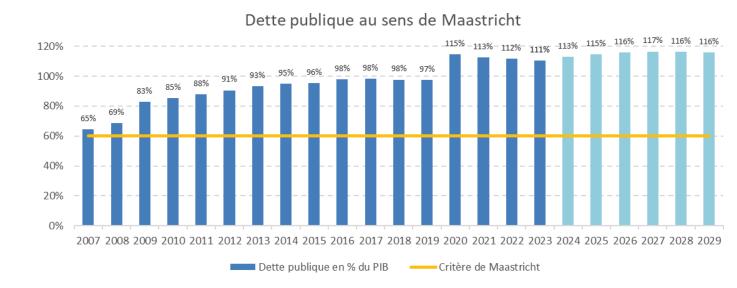
Le budget de l'Etat a commencé à être déficitaire en 1981.

Les collectivités ont également présenté des déficits, mais de manière beaucoup plus modérée : en moyenne – 0.4 % et cela correspond uniquement au besoin de financement pour les investissements.

Pour financer les déficits publics annuels successifs, l'Etat fait appel à la dette.

Celle-ci a dépassé les 3 303 Md€ au 4e trimestre 2024.

La dette publique ramenée au PIB resterait à un niveau élevé, plus de 115 % jusqu'en 2029, bien au-delà des 60 % de PIB au sens des critères de Maastricht.



Une procédure de déficit excessif engagée à l'encontre de la France :

Conformément aux règles de l'Union européenne, la Commission européenne a engagé à l'encontre de 7 Etats, dont la France, une procédure de déficit excessif. Ces pays doivent faire des propositions afin de revenir aux seuils des critères de Maastricht. A défaut, une pénalité financière pourrait théoriquement s'appliquer.

Une dégradation de la note financière de la France par les agences de notations :

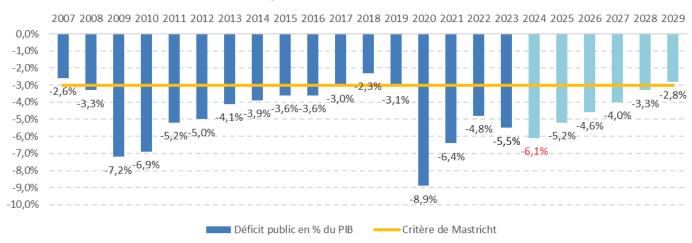
Plusieurs agences de notations financières ont dégradé la note financière de la France au 1 er et au 2 ème semestre 2024.

Une augmentation des taux d'intérêt auxquels la France emprunte :

L'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru. La France emprunte actuellement aux mêmes taux que plusieurs pays du sud de l'Europe (2,9 % pour un emprunt sur 10 ans).

Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le 01/04/2025 ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

Déficit public au sens de Maastricht



La trajectoire de réduction progressive du déficit public est révisée : le retour sous les 3 % est visé pour 2029 et le gouvernement veut le ramener à 5.4 % du PIB en 2025.

Une hypothèse de croissance de 1.1 % en 2025 et en légère progression les années à venir.

Une hypothèse d'inflation de 1.8 % en 2025 et stable sur les années suivantes.

LES MESURES LEGISLATIVES ET REGI

DE LA LOI DE FINANCES 2025

REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES: 1,7 %,

Après un coefficient important à hauteur de 7.1 % en 2023, puis 3.9 % en 2024, c'est un coefficient de 1.7 % qui sera appliqué en 2025.

HAUSSE DES COTISATIONS PATRONALES CNRACL:

Les cotisations patronales de retraite de la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales sont augmentées de 3 % par an pendant 4 ans, et passent ainsi de 31.65 % en 2024 à 43.65 % en 2028.

MESURES FISCALES

Mise à jour des tarifs d'IFER.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement.

GEL DES FRACTIONS DE TVA:

Au fil des années, les collectivités ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (CVAE, taxe d'habitation sur les résidences principales). La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant versé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. La loi de finances 2025 prévoit que la dynamique de TVA sera conservée sur le budget de l'Etat pour associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Les fractions de TVA attribuées seront donc gelées pour les collectivités en 2025.

MISE EN PLACE DU DILICO

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités concernera 2099 collectivités pour un effort de mise en réserve à hauteur de 1 Md€ divisé en 4 parts égales entre les 4 niveaux de collectivités. La part du bloc local s'établit à 500 M€, pour moitié entre les communes et les EPCI.

HAUSSE DE 150 M€ DE LA DGF

HAUSSE DE LA PEREQUATION DE 290 M€ (150 M€ sur la DSR et 140 M€ sur la DSU)

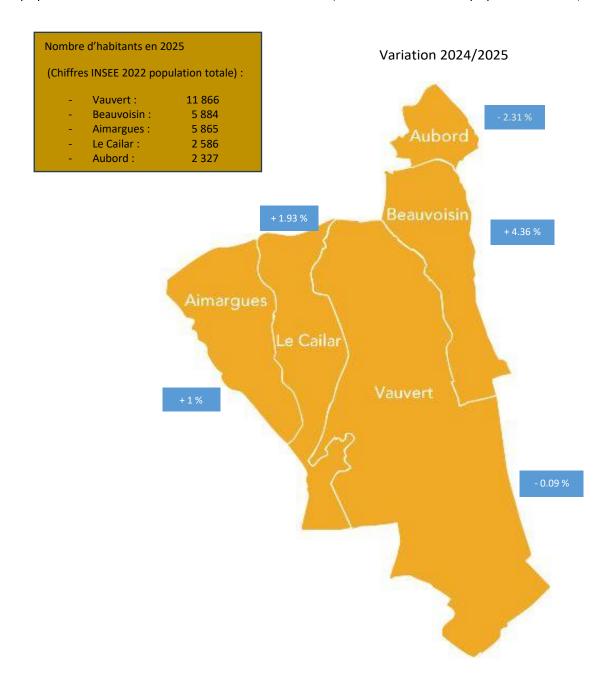
BAISSE DE LA DSIL DE 150 M€

AUGMENTATION DU FONDS VERT POUR LE PORTER A 1.15 Md€

LE CONTEXTE LOCAL - LA POPULATION

Une croissance démographique continue.

La population de la CCPC est de 28 528 habitants (chiffres INSEE 2022 population totale).



LE PACTE FISCAL ET FINANC

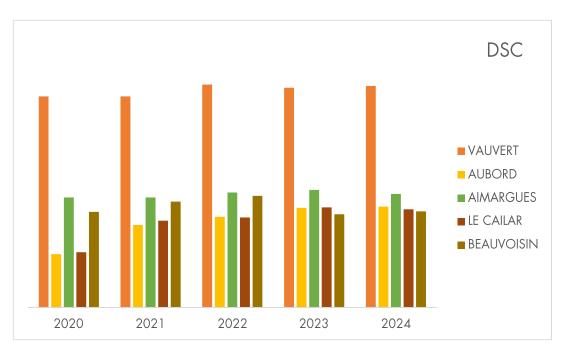
Un Pacte Fiscal et Financier a été adopté en 2022 entre la Communauté et les 5 communes membres.

Outre l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux traduisant le besoin de doter le territoire d'équipements structurants, trois enjeux phares ont été identifiés pour le mandat à venir :

- Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financement extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeurs de projets communaux.
- Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges de fonctionnement des communes.
- Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Ainsi, 3 axes ont été retenus :

- La mutualisation des services
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC): montant plafond de 240 000 €/an sur la période 2022-2026.
- Les Fonds de concours : 600 000 € par an. Ce montant a été porté à 1 M€ en 2024.



Les montants versés de 2020 à 2024 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont les suivants :

Vauvert: 413 683 €
 Aubord: 162 574 €
 Aimargues: 215 567 €
 Le Cailar: 163 854 €
 Beauvoisin: 191 317 €

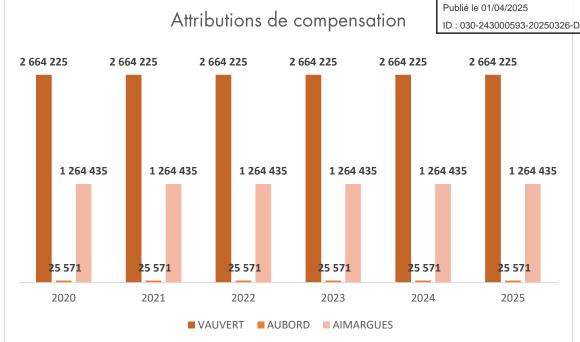
Soit un total versé en 5 ans aux 5 communes de 1 146 995 €.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

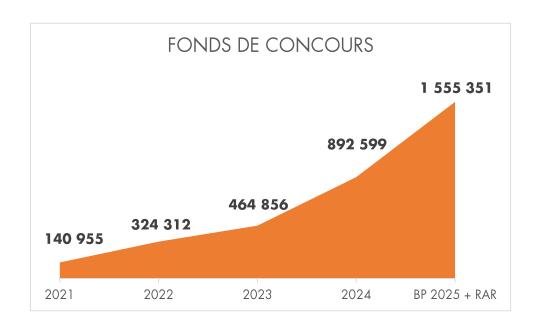
Publié le 01/04/2025

ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

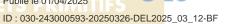


Les attributions de compensation déterminées lors de la réunion de la CLECT du 17/10/2018 ont été ainsi fixées (montant annuel) :

- Vauvert 2 664 225 € montant total versé entre 2020 et 2024 13 321 125 €
- Aimargues 1 264 435 € montant total versé entre 2020 et 2024 6 322 175 €
- Aubord 25 571 € montant total versé entre 2020 et 2024 127 855 €
- > Soit un total versé par la CCPC aux 3 communes bénéficiaires de 19 771 155 €
 - Le Cailar 85 508 € montant total reversé entre 2020 et 2024 427 539 €
 - Beauvoisin 32 848 € montant total reversé entre 2020 et 2024 164 242 €
- > Soit un total perçu par la CCPC par les 2 communes contributrices de **591 781 €**



Le total des fonds de concours attribués aux 5 communes membres est de **3 378 073 €** sur la période 2021/2025.



PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDG

BUDGET PRIMITIF 2024 + DM

	Investissement	
	iiivesiisseilleili	10 238 579.88 €
Budget annexe SPANC	Fonctionnement	77 095.27 €
	Investissement	21 867.42 €
Budget annexe Port Plaisance	Fonctionnement	146 989.22 €
	Investissement	137 401.09 €
 Budget annexe Office de Tourisme 	Fonctionnement	332 352.98 €
	Investissement	77 574.99 €

<u>Total fonctionnement 2024</u> : 26 837 444.23€

<u>Total Investissement 2024</u>: 10 475 423.38 €

Total cumulé

37 312 867.61 €

BUDGET PRIMITIF 2025

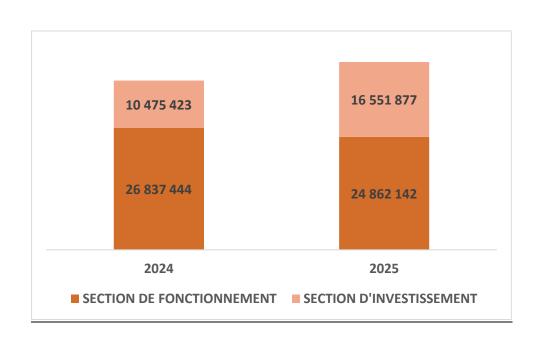
•	Budget Principal	Fonctionnement	24 293 279.81 €
		Investissement	16 358 141.37 €
•	Budget annexe SPANC	Fonctionnement	36 935.13 €
		Investissement	2 741.20 €
•	Budget annexe Port de Plaisance	Fonctionnement	166 978.27 €
		Investissement	151 794.39 €
•	Budget annexe Office de Tourisme	Fonctionnement	364 948.51 €
		Investissement	39 200.00 €

<u>Total fonctionnement 2025</u>: 26 962 141.72 €

<u>Total Investissement 2025</u>: 16 551 876.96 €

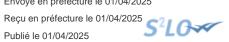
Total cumulé

43 514 018.68 €



ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

Publié le 01/04/2025



RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 LE FONCTIONNEMENT – DEPENSES / RECETTES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CFU 2024	TAUX REALISATION
	8 052 830	6 579 710	82%
011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 040 094	7 697 959	96%
012 - Charges de personnel et trais assimiles 014 - Atténuations de produits	4 736 000	4 671 200	90%
023 - Virement à la section d'investissement	2 654 645	4 07 1 200	77/0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		503 723	133%
65 - Autres charges de gestion courante	2 095 638	1 764 971	84%
66 - Charges financières	290 000	281 403	97%
67 - Charges spécifiques	1 800	344	19%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	30 000	20 368	68%
5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 - 5 -	26 281 007	21 519 679	91%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 645 111		
013 - Atténuations de charges	300 000	290 280	97%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 349 287	1 530 689	113%
73 - Impôts et taxes	7 838 870	7 754 675	99%
731 - Fiscalité locale	8 440 782	9 020 932	107%
74 - Dotations et participations	4 155 344	4 485 524	108%
75 - Autres produits de gestion courante	536 612	556 376	104%
76 -Produits financiers	0	19 004	
77 - Produits spécifiques	0	134 354	
78 - Provisions	0	15 000	
	26 281 007	23 806 833	105%

Le taux de réalisation en dépenses de fonctionnement (calculé hors virement à la section de fonctionnement) est globalement satisfaisant à 91 %, et celui des recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, est également positif à 105 %.

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF INVESTISSEMENT - LES DEPENSES

RESULTAT DE L'EXERCICE 202

INTITULE OPERATION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CFU 2024	RESTE ENGAGE (RAR 2025)	TAUX REALISATION
204 - Subventions d'équipement versées	1 392 642,15	835 <i>7</i> 25,38	555 350,50	99,89%
Opération 201 - Environnement	1 012 848,40	707 209,67		69,82%
Opération 210 - GEMAPI	1 512 251,22	594 294,60	241 <i>7</i> 23,06	55,28%
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	478 374,22	471 264,68	633,89	98,65%
Opération 221 - Maison des Traditions	321 950,00	-	-	
Opération 222 - 706 rue Ampère	100 000,00	-	-	
Opération 223 - Pôle ADT	500 000,00	-	-	
Opération 236 - Siège communautaire	<i>47</i> 9 858,85	146 1 <i>7</i> 8,46	52 052,50	41,31%
Opération 238 - Police intercommunale	2 000,00	-	-	
Opération 240 - Restauration scolaire	244 513,60	163 <i>7</i> 09,01	12 631 <i>,7</i> 6	<i>7</i> 2,12%
Opération 241 - Cuisine centrale	1 36 7 650,00	413 414,15	-	30,23%
Opération 242 - Parc mobilier - Equipements partagés	59 338,00	13 86 <i>7</i> ,19	874,72	24,84%
Opération 247 - Informatique	46 952,00	31 118,35	-	66,28%
Opération 271 - Ecole de musique	7 500,00	4 876,95	-	65,03%
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	52 <i>7</i> 20, <i>7</i> 0	38 768,60	12 860,40	97,93%
Opération 314 - Voirie communautaire	397 618,19	315 822,60	43 852, <i>7</i> 8	90,46%
Opération 318 - Aménagement de l'espace	65 <i>7 7</i> 33,00	108 306,22	30 494,00	21,10%
Opération 320 - Zones industrielles	522 810,55	24 709,09	261 207,53	54,69%
Opération 325 - Parc automobile	272 500,00	26 466,00	-	9,71%
4581 - Opération pour compte de tiers	51 819,00	51 819,00		100,00%
26 - Participations	2 500,00	2 500,00		100,00%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 483 579,88	3 950 049,95	1 211 681,14	
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	717 177,07		96,92%
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00	-		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 238 579,88	4 667 227,02	1 211 681,14	57,42%

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est variable selon les opérations, de 100 % pour certaines, à un taux bien moindre pour celles qui voient leur exécution décalée.



RESULTAT DE L'EXERCICE 20

INVESTISSEMENT – LES RECETTES

INTITULE OPERATION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CFU 2024	RESTE ENGAGE (RAR 2025)	TAUX REALISATION
001 - Solde d'exécution positif reporté	2 370 157,73			
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 654 644,71			
024 - Produit des cessions d'immobilisations	133 100,00			
040 - Amortissements	380 000,00	503 7 22,90		132,56%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 600 000,00	2 646 225,25		101 <i>,7</i> 8%
13 - Subventions d'investissement	69 581,84	69 581,84		100,00%
16 - Emprunt	304 420,55	-	-	0,00%
Opération 210 - GEMAPI	6 <i>7</i> 21,00	<i>7</i> 0 <i>547</i> ,26	122 11 <i>4,7</i> 6	2866,57%
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	2 375,00	-	327 899,21	13806,28%
Opération 240 - Restauration scolaire			2 934,60	
Opération 241 - Cuisine centrale	1 374 225,00	949 875,63	604 225,00	113,09%
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	33 839,00	35 620,00		105,26%
Opération 314 - Voirie communautaire				
Opération 318 - Aménagement de l'espace	6 000,00	6 000,00		100,00%
Opération 320 - Zones industrielles	242 273,80	100 000,00	68 186,20	69,42%
Opération 325 - Parc automobile	9 422,25	9 422,25	-	100,00%
4581 - Opération pour compte de tiers	51 819,00		51 819,00	100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 238 579,88	4 390 995,13	1 1 <i>77</i> 178 <i>,77</i>	109,60%

La recherche soutenue de financements porte ses fruits, avec des taux dépassant souvent largement les montants inscrits au BP.

Le recours sur le FCTVA à percevoir concernant l'opération voirie a été accepté, et une première recette correspondant à l'exercice 2020 a été perçue en 2024 (compte 10222), pour plus de 42 000 €. Le solde correspondant aux exercices 2021 à 2023, pour plus de 200 K€ sera perçu début 2025.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Fonctionnement		Investisseme	ent
Dépenses :	21 519 678,51	Dépenses :	4 667 227,02
Recettes:	23 806 833,28	Recettes:	4 390 995,13
Solde :	2 287 154,77	Solde :	-276 231,89
Fonctionnement Recettes (N-1 - 2023) Compte 002 du BP 2024	3 645 111,38	Investissement Dépenses (N-1 2023) Cpte 001 du BP 2024	2 370 157,73
Solde cumulé	5 932 266,15	Solde cumulé 001 - Dépenses invest./BP de l'année suivante 001 - Recettes invest./BP de l'année suivante	2 093 925,84
R 1068 en 2025	4 932 266,15	Dépenses RAR Recettes RAR Solde RAR	1 211 681,14 1 177 178,77 -34 502,37
Recettes 002 2025	1 000 000,00	Solde final	2 059 423,47
Montants reportés au BP 2025			

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de fonctionnement 2024 à hauteur **5 932 266,15 €.**

Ce résultat cumulé 2024 en section de fonctionnement permet l'affectation suivante :

Report au compte 002 en recettes de fonctionnement : 1 000 000.00 €
Affectation au compte 1068 en section d'investissement : 4 932 266.15 €
Report au compte 001 en recettes d'investissement : 2 093 925.84 €

Cette affectation importante à la section d'investissement est rendue nécessaire au vu des projets conséquents prévus au budget 2025.

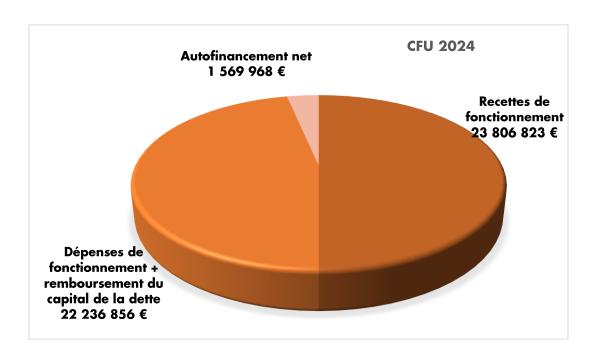
Envoyé en préfecture le 01/04/2025

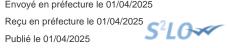
Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

L'autofinancement net s'élève à 1 569 968 € déduction faite du remboursement du capital de la dette.





ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

EVOLUTION 2024/2025 DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

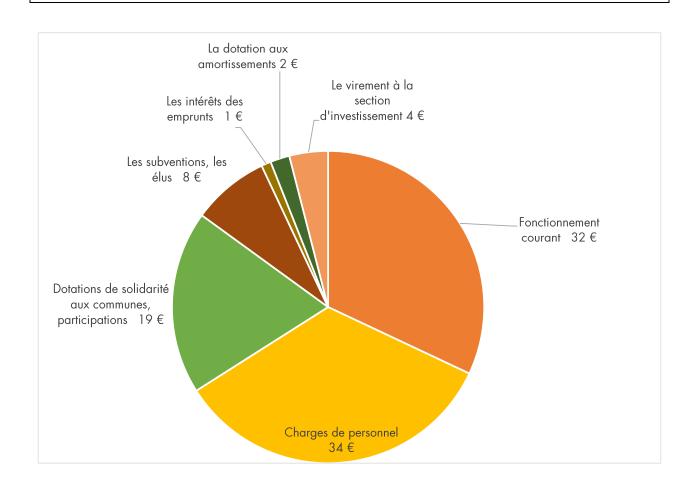
FONCTION	ONNEMENT RECET	TES	
RECETTES	BP 2024 + DM	BP 2025	% Variation de BP à BP
013 - Atténuations de charges (dont			
remboursement des assurances du	300 000,00	300 000,00	0,00%
personnel)			
Ratio	1,14%	1,23%	
70 - Produits des services	1 349 287,00	1 299 900,00	-3,66%
Ratio	5,13%	5,35%	
731 - Fiscalité locale	8 440 782,00	8 903 648,00	5,48%
Ratio	32,12%	36,65%	
73 - Autres impôts et participations	7 838 870,00	7 754 675,00	-1,07%
Ratio	29,83%	31,92%	
74 - Dotations et participations	4 155 344,38	4 424 955,59	6,49%
Ratio	15,81%	18,21%	
75 - Autres produits de gestion courante	536 612,00	574 733,00	<i>7</i> ,10%
Ratio	2,04%	2,37%	
78 - Reprise sur amortissements /		20 368,22	
Provisions 042 - Opérations d'ordre	15 000,00	15 000,00	
002 - Résultat reporté	3 645 111,38	1 000 000,00	
TOTAL RECETTES	26 281 006,76	24 293 279,81	-7,56%
<u></u>	- 1		-7 ,30%
FONCTIO	NNEMENT DEPEN	ISES	24.75
DEPENSES	BP 2024		% Variation
	0.050.000.07	7 (0(004 (5	de BP à BP
011 - Charges de fonctionnement	8 052 829,87	7 686 834,65	-4,54%
Ratio	30,64%	31,64%	1 000/
012 - Charges de personnel	8 040 094,09	8 136 823,07	1,20%
Ratio	30,59%	33,49%	0.400/
014 - Atténuations de produits	4 736 000,00 3 954 230,96	4 717 214,96 3 954 230,96	-0,40%
dont attribution de compensation dont dotation de solidarité communautaire	240 000,00	240 000,00	
dont dotation de solidarité communautaire Ratio	240 000,00 18,02%	19,42%	
65 - Charges de gestion courante	2 095 638,09	2 056 077,24	-1,89%
Ratio	7,97%	8,46%	-1,07/0
66 - Intérêts de la dette	290 000,00	200 000,00	-31,03%
Ratio	1,10%	0,82%	-01,00/0
67 - Charges exceptionnelles	1 800,00	1 800,00	
68 - Dotations aux amortissements	30 000,00	25 000,00	
042 - Amortissements	380 000,00	470 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	2 654 644,71	999 529,89	
			7.5.0
TOTAL DEPENSES	26 281 006,76	24 293 279,81	-7,56%

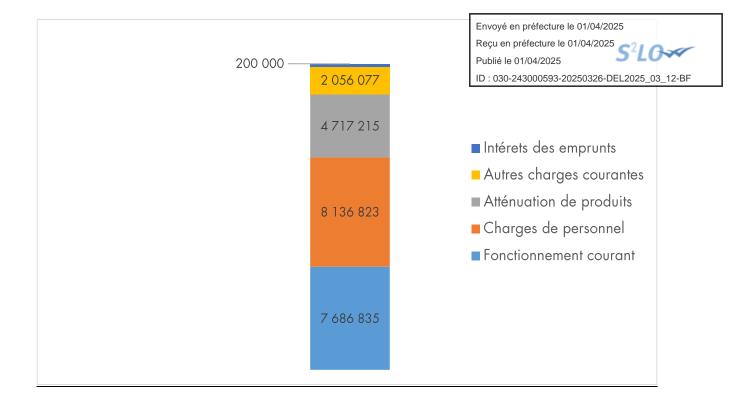
SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services intercommunaux.

En dépenses de fonctionnement, 100 € seront ainsi répartis :

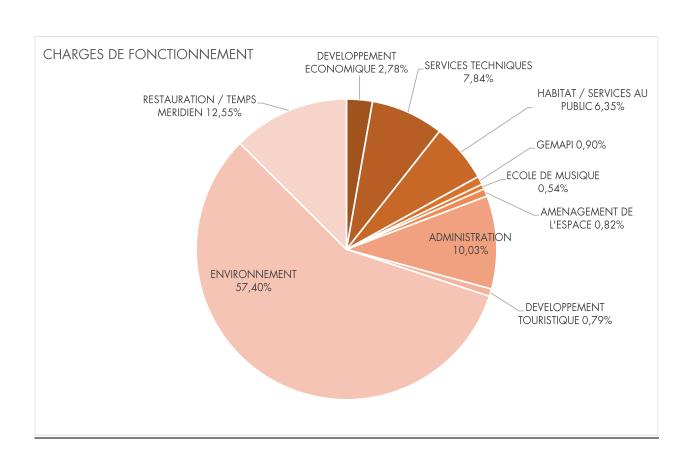
- 32 € au fonctionnement courant
- 34 € aux charges de personnel
- 19 € aux dotations de solidarité aux communes ainsi qu'aux diverses participations
- 8 € aux subventions, aux indemnités et retraites des élus
- 1 € aux intérêts des emprunts
- 2 € pour la dotation aux amortissements
- **4** € pour le virement à la section d'investissement





Chapitre 011 Charges de fonctionnement:

La politique de maitrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2 exercices continue à démontrer son efficacité, avec une diminution prévisionnelle de **4,76** % par rapport au budget 2024 de ce chapitre. Le montant inscrit en 2025 s'élève à **7,7 M€.**



Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

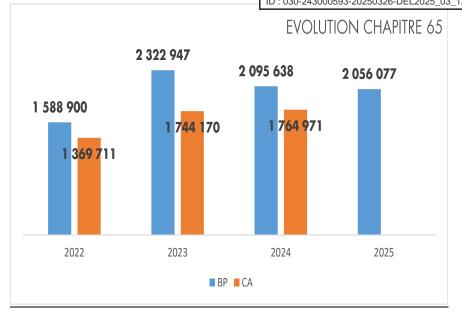
Ce chapitre supporte les frais relatifs à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Vistre Vistrenque pour l'entretien et l'exploitation aménagements hydrauliques et des ouvrages participant à la protection contre inondations, ainsi que les montants de participation au SYMADREM, à l'EPTB Vidourle, ceux liés hébergements de logiciels métiers, les subventions aux associations, et les indemnités des élus, pour un montant prévisionnel de 2 056 077

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

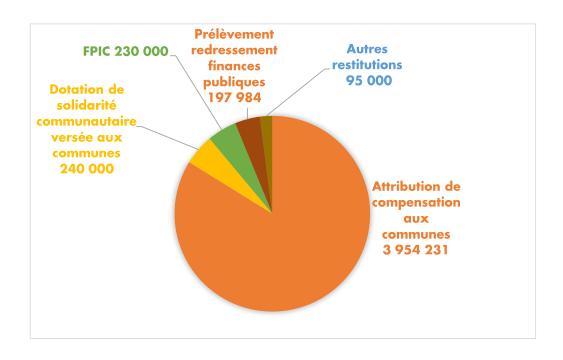
Publié le 01/04/2025

ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF



Chapitre 014 Atténuations de charges: ce chapitre regroupe les attributions de compensations et la dotation de solidarité communautaire versées aux communes-membres de la collectivité.

Le prélèvement FPIC est également inscrit à hauteur de 230 000 € ainsi que la contribution au redressement public, pour 197 984 €, montant prévisionnel identique à l'exercice 2024.

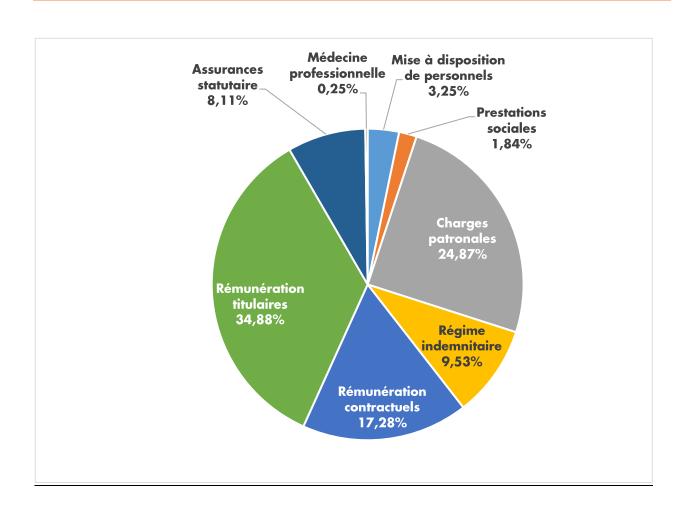


Chapitre 012 Charges de personnel

Les mesures catégorielles suivantes :

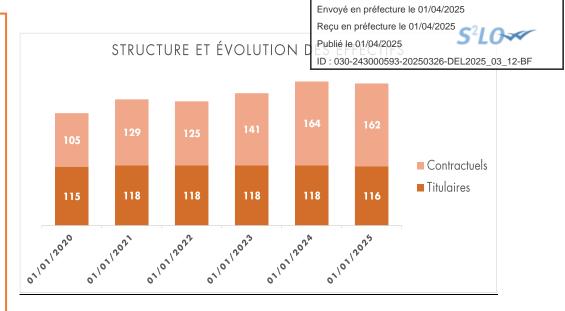
- revalorisation de l'indice plancher par suite de l'augmentation du SMIC, de l'indice 332 en janvier 2022 à l'indice 366 en janvier 2025, soit 34 points en 3 ans,
- modification des grilles indiciaires, avec l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents en janvier 2024,
- revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, après une première revalorisation de 3.5 % en juillet 2022

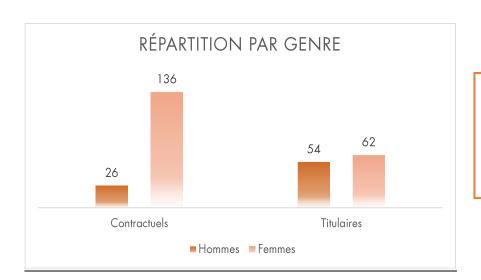
ont une incidence importante sur la masse salariale, en année pleine, couplées à une augmentation des effectifs contractuels au sein de la restauration scolaire.



Le nombre
d'agents
nécessaire au
fonctionnement
optimal de la
restauration
scolaire a
augmenté du fait
de la hausse de
fréquentation,
mais se stabilise
depuis 2024
Le nombre
d'agents
titulaires reste,

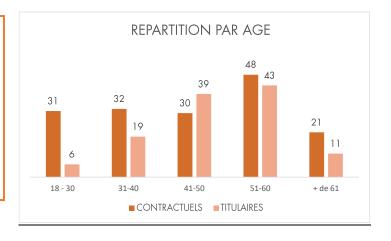
quant à lui, assez constant.





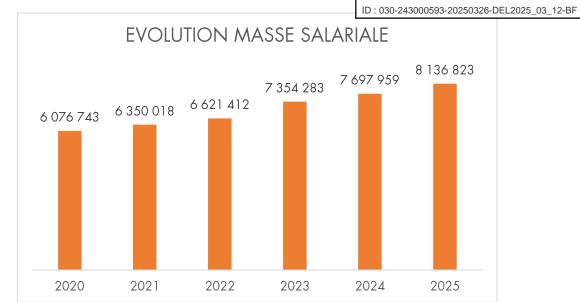
Le nombre de femmes est nettement plus important chez les contractuels, et ces effectifs sont plus particulièrement notables à la restauration scolaire.

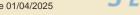
Chez les titulaires, la plus forte proportion d'agents se situe entre 41 et 60 ans, alors que chez les contractuels, la répartition est plus inégale, avec tout de même une plus forte proportion entre 51 et 60 ans, mais également un nombre de jeunes de moins de 30 ans assez important.



Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

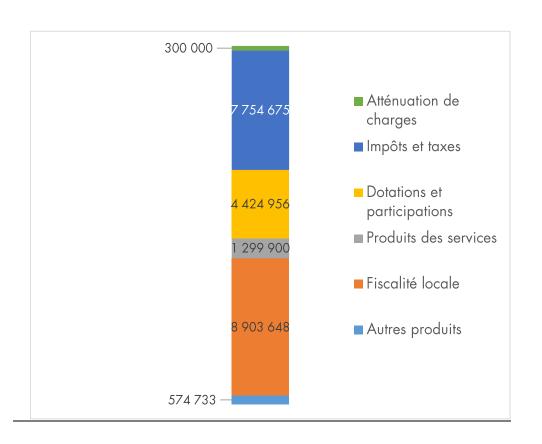




ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

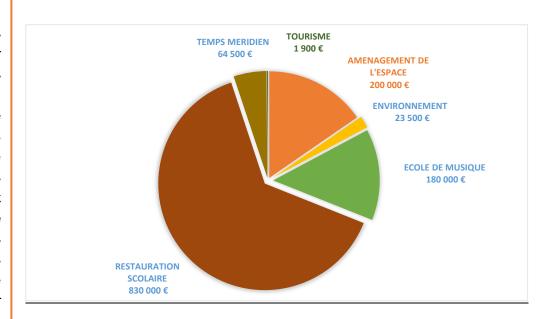
SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

BUDGET PRIMITIF 202



Chapitre 70 Produits des services

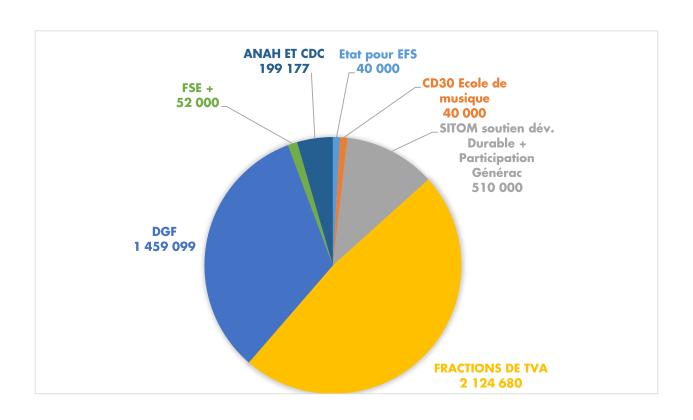
Ce chapitre recense les produits des services. Sont comptabilisés les recettes de la restauration scolaire, des repas des centres de loisirs, les recettes liées aux déchetteries, à la mise disposition des composteurs aux particuliers, les recettes de l'Ecole de musique, les des participations service communes αu commun Aménagement de l'Espace et enfin les remboursements par les assurances de dégâts liés à des sinistres.



ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

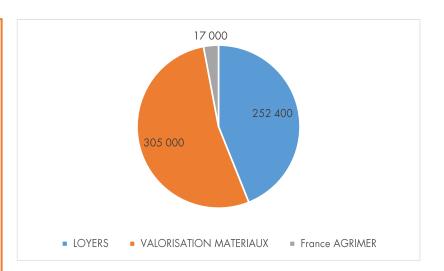
Chapitre 74
Dotations et participations

Sont comprises dans ces recettes la Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises ainsi que celles liées à la réforme de la TP, et les participations du CD30, de l'ANAH, de l'Etat au titre des politiques publiques menées par la CCPC (Ecole de Musique, Espace France Services, Restauration scolaire...)



Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Il s'agit principalement des différents loyers perçus par la CCPC: Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, AFIG, ainsi qu'OCEAN, pour la seconde part, des recettes liées à la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective, et enfin d'une subvention France AGRIMER pour la restauration scolaire, un montant total de 574 733 €.

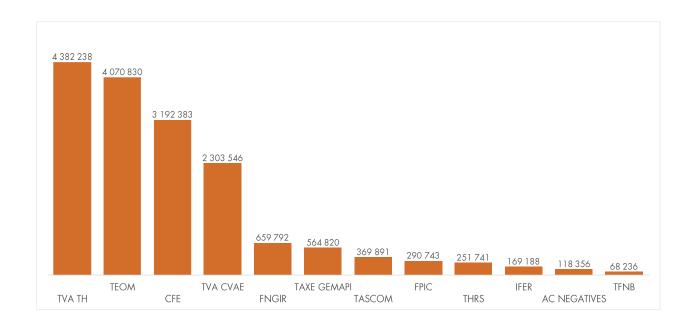


Publié le 01/04/2025 ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET PRIMITIF 2025 LES RECETTES DE FISCALITE

RECETTES FISCALES - Chapitres 73 - 731:

La revalorisation des bases de **1,7** % ne permet qu'une inscription très prudente à hauteur d'un total pour ces 2 chapitres de **16,6 M€.** Au surplus, l'Etat a prélevé en 2024 une somme de 167 000 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur les fractions de TVA, et a annoncé, pour 2025, un gel de ces fractions de TVA versées au titre de la compensation de perte de CVAE et de TH.



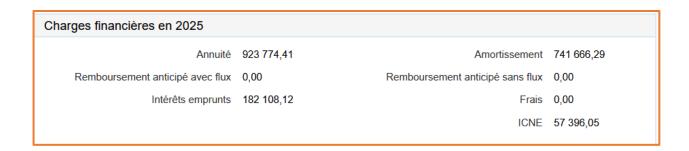
LES TAUX DE FISCALITE PROPOSES POUR 2025

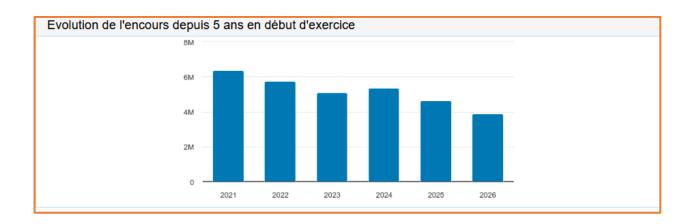
	Taux 2024	Taux proposés 2025
Cotisation Foncière des Entreprises	31.68 %	31.68 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %	0.00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.38 %	3.38 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	10.45 %	10.45 %

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOU



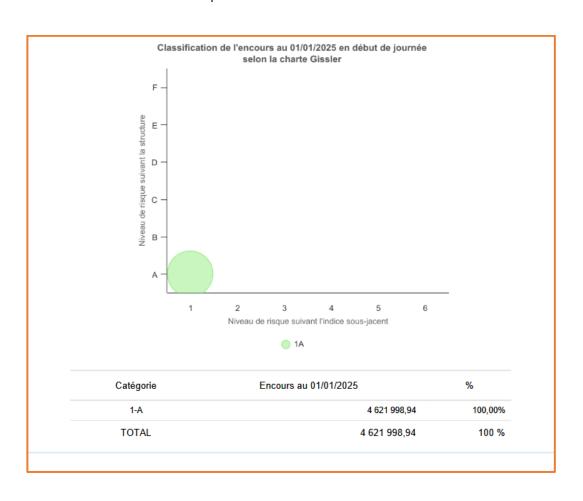




La dette s'éteint, sans nouvel emprunt, en 2042.



Seuls 2 emprunts sur 11 sont à taux variables (EURIBOR 3 mois)
Tous les emprunts sont classés A1 selon la Charte GISSLER



Deux emprunts s'éteignent en 2025, pour une annuité totale de 80 000 €.

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET PRIMITIF 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les grandes orientations financières pour l'exercice 2025 s'inscrivent dans une démarche de rigueur budgétaire et de responsabilité financière. L'objectif est de répondre aux défis actuels tout en assurant le développement durable de la collectivité.

Poursuite du programme d'investissement

Malgré un contexte financier contraint, il est primordial de poursuivre les investissements nécessaires, notamment ceux engagés tels que la construction de la nouvelle cuisine centrale et les travaux de renaturation des marais du complexe Crey Scamandre Charnier.

Une obligation vertueuse est par ailleurs imposée aux collectivités : la budgétisation verte qui consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Seules les dépenses d'investissement sont évaluées et ont fait l'objet d'une annexe au compte financier unique 2024, pour l'axe I du décret du 16 juillet 2024 : Atténuation du changement climatique.

Un budget d'investissement de plus de 14,4 M€ est prévu pour répondre aux besoins croissants liés à la dynamique démographique et aux enjeux écologiques.

Endettement maîtrisé

Le faible niveau d'endettement actuel permettrait d'envisager de nouveaux emprunts de manière soutenable, contribuant ainsi au financement des investissements stratégiques, cette option étant retenue dans le cadre de la prévision budgétaire 2025, pour le financement complémentaire de la cuisine centrale, à hauteur d'environ 3,2 M€.

Stabilité fiscale

La collectivité réaffirme son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses concitoyens. Cette décision s'inscrit dans sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en garantissant la qualité des services publics. Le budget primitif pour 2025, qui sera soumis au vote le 26 mars, reflète ces orientations. Avec l'ambition de naviguer avec prudence dans un contexte économique incertain, tout en assurant la pérennité et le développement harmonieux de notre territoire.

Appui aux communes

La Communauté de communes a augmenté en 2024 le montant global des fonds de concours aux communes de 600 000 € à **1 000 000** €, de façon à les soutenir dans leurs investissements structurants. Ce montant est maintenu en 2025.

Les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Avec l'application de la M57, l'utilisation des AP/CP est systématisée pour tout projet pouvant y prétendre.

La Communauté de Communes de Petite Camargue a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Les travaux étaient programmés de 2022 à 2025. Le montant total de l'opération est de près de **10,4 M€ TTC.**

La diminution potentielle des financements attendus a entrainé la modification du calendrier des travaux. La collectivité a mobilisé tous les financeurs potentiels et le plan de financement a été mis à jour et l'AP/CP sera révisée comme suit lors du Conseil de communauté du 26 mars 2025.

Le marché global de performance inhérent à la construction de la cuisine centrale a dû être résilié, du fait de la liquidation judiciaire du mandataire principal, la Société APH, au mois de juillet 2023. Un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux ont été relancés dans le courant de l'année 2024.

Aussi, a-t-il été nécessaire de procéder à la modification de l'AP/CP comme suit :

Construction cuisine centrale opération 241	Autorisation de programme 2022/01	Total exercices précédents	CP 2025	CP 2026
Dépenses	10 489 087.25 €	2 553 058.50 €	5 250 000 €	2 686 028.75 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention accordée de l'Etat au titre de la DSIL tranche 1 (réalisations de 2022 et 2023) : 700 000 €
 - Subvention estimée de l'Etat au titre de la DSIL tranches 2 à 4 (2024 à 2026) : 700 000 € par tranche
 - soit un total DSIL de 2 800 000 €;
- Subvention accordée du Conseil Départemental : 604 225 €
- Subvention accordée par le Conseil Régional : 400 000 €
- Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 400 000 €.

Les bâtiments communautaires, sièges du Pôle Cohésion Sociale et Territoriale au 706 Rue Ampère et du Pôle Attractivité et Développement Territorial au 261 rue du Mail, ont fait l'objet d'un audit énergétique et fonctionnel, par la SPL 30, missionnée par la CCPC.

Des travaux d'isolation pour les deux sites, et d'aménagement intérieur pour le Pôle ADT, s'avèrent indispensables et ont été estimés à un montant respectif de 1 372 000 € pour le 706 Rue Ampère et 1 472 000 € pour le Pôle ADT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

Toutefois, pour ces deux programmes, un programmiste ayant été désigné, les montants s'avèrent plus importants que l'estimatif de la SPL 30, et des études supplémentaires doivent être diligentées, telles que des études structure, des diagnostics amiante.

Par ailleurs, les investissements 2025 s'avérant importants en termes budgétaires, il semble plus prudent de décaler les 2 opérations susvisées et ce décalage sine die nécessite l'annulation des 2 AP/CP correspondantes.

Publié le 01/04/2025



BUDGET PRIMITIF 2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	RAR 2024	BP 2025
	-		
204 - Subventions d'équipement versées	1 392 642,15	555 350,50	1 000 000,00
Opération 201 - Environnement	1 012 848,40		333 697,20
Opération 210 - GEMAPI	1 512 251,22	241 723,06	3 389 196,40
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	527 818,22	633,89	-
Opération 221 - Maison des Traditions	321 950,00		273 475,00
Opération 222 - 706 rue Ampère	100 000,00		40 000,00
Opération 223 - Pôle ADT	500 000,00		40 000,00
Opération 236 - Siège communautaire	479 858,85	52 052,50	632 000,00
Opération 237 - Autres bâtiments			15 700,00
Opération 238 - Police intercommunale	2 000,00		13 400,00
Opération 240 - Restauration scolaire	244 513,60	12 631,76	145 107,32
Opération 241 - Cuisine centrale	1 367 650,00		6 025 425,86
Opération 242 - Equipements	59 338,00	874,72	97 000,00
Opération 243 - Travaux restauration canal Rhône			70 200,00
Opération 247 - Informatique	46 952,00		23 300,00
Opération 271 - Ecole de musique	7 500,00		7 000,00
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	52 720,70	12 860,40	6 000,00
Opération 314 - Voirie communautaire	397 618,19	43 852,78	250 000,00
Opération 318 - Aménagement de l'espace	657 733,00	30 494,00	<i>774</i> 461,45
Opération 320 - Zones industrielles	522 810,55	261 207,53	739 310,00
Opération 325 - Parc automobile	272 500,00		394 220,00
20 - Participations	2 500,00		
4541101 - travaux effectués d'office pour le compte de tiers	e		135 000,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 481 204,88	1 211 681,14	14 404 493,23
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00		730 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
041 - Opérations patrimoniales	, ,		20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	15 000,00	-	35 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 236 204,88	1 211 681,14	15 169 493,23
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC	RAR	•	16 381 174,37

LES FONDS DE CONCOURS

Un effort d'aide à l'investissement des communes pour l'année 2024 a porté les fonds de concours à 1 000 000 € au lieu des 600 000 € prévus initialement dans le Pacte Fiscal et Financiers adopté en 2022. Cet effort à destination des communes membres est reconduit pour 2025.

LES AUTRES DEPENSES D'INVESTIS

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2025 à **730 000 €.**

Les opérations d'ordre entre sections à 15 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2025 DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT (201)	
Acquisition et pose de colonnes à verre (5 communes)	200 000,00 €
Installation séparateur hydrocarbure déchetterie Beauvoisin	30 000,00 €
Installation séparateur hydrocarbure déchetterie Aimargues (et enlèvement de l'existant non	20 000,00 €
Travaux rénovation façades - mur de clôture - portail	39 840,00 €
Nouvelle sirène extérieur beauvoisin (suite vandalisme) + détecteur de mouvements	951,60 €
Nouveaux détecteurs déchetterie Vauvert	1 315,20 €
Installation barrières de sécurité	26 240,00 €
Pose de panneaux et bavettes	7 000,00 €
Aménagements sécurité intrusion déchetteries : acquisition barbelés sécurité (fourniture)	2 400,00 €
Aménagements sécurité intrusion : pose barbelés sécurité	5 000,00 €
Télécommandes supplémentaires sur les 4 déchetteries	950,40 €
GEMAPI (210)	
EPTB VISTRE VISTRENQUE - convention d'entretien (part travaux)	666 500,00 €
EPTB VIDOURLE	142 962,40 €
Travaux d'urgence (Vistre Vistrenque)	70 000,00 €
Participation Vistre à l'Abri (20 %)	37 500,00 €
Martelière Aimargues	7 500,00 €
AMO	10 914,00 €
MO	70 320,00 €
Pompe et batardeaux	72 000,00 €
Plan de gestion	150 000,00 €
Acquisition installation et suivi de 2 stations météo au sein des marais	1 500,00 €
Travaux de curage	2 160 000,00 €
MAISON DES TRADITIONS (221)	
Sondage sols	3 000,00 €
Etude muséographie	125 000,00 €
Frais de concours	10 325,00 €
MO OPC CT SPS	135 150,00 €
706 RUE AMPERE (222)	
Etudes	40 000,00 €
POLE ADT (223)	
Etudes	40 000,00 €
SIEGE COMMUNAUTAIRE (236)	
Travaux siège + CT + SPS	560 000,00 €
France Travail pompe à chaleur et canalisations	72 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025 Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

AUTRES BATIMENTS (237)

Mise en place alarmes anti-intrusion 13 locaux 15 700,00 €

POLICE INTERCOMMUNALE (238)	
Armes	5 400,00 €
Installation de sanitaires (cabine de douche)	8 000,00 €

RESTAURATION SCOLAIRE (240)	
Lave vaisselle Aubord	3 570,00 €
Machine sous vide	5 380,00 €
Armoire froide Roujeon	2 720,00 €
Meuble bas Roujeon ou 3593	2 364,00 €
Insonorisation Gallician	10 954,00 €
Lave vaisselle Le Cailar	12 360,00 €
4 adoucisseurs	6 551,00 €
2 Lave linge sèche linge Beauvoisin Aimargues	3 600,00 €
Aménagement cantine Roujean (création ouverture pour issue de secours)	5 700,00 €
Changement dégraisseur cuisine centrale Vauvert	46 200,00 €
Beauvoisin : mobilier (26 tables, 46 lots de 4 chaises, 6 buffets, 12 claustras)	26 940,26 €
Intégration et paramétrage Logiciels Octopus (traçabilité) et NONA (gestion production/menu/appro)	7 330,08 €
Création espaces écoles maternelles pour temps calme (banquettes, fauteuils, poufs, bacs à livres)	3 161,58 €
Création équipements extérieurs activités physiques (Roujeon, Aubord) tables ping-pong, babyfoots	8 276,40 €

CUISINE CENTRALE (241)	
AMO (80 994 € + ARWYTEC 18 870 €) Groupement SURYA INGENIERIE - ARWYTEC	<i>775</i> 425,86 €
Travaux + ou - 70 % du montant TTC des travaux	5 250 000,00 €

EQUIPEMENTS (242)	
Renouvellement mobilier de bureau	15 000,00 €
Renouvellement matériel sono salles 1 et 2	40 000,00 €
Matériel photo (focus portrait - téléobjectif) et stabilisateur	2 000,00 €
Création site internet CCPC (25 000 € + AMO (15 000 €)	40 000,00 €

TRAVAUX RESTAURATION CANAL DU RHONE A SETE (243)	
1ère tranche travaux 2025	70 200,00 €

INFORMATIQUE (247)	
Switch	2 400,00 €
Onduleur	1 000,00 €
PC portables (renouvellement progressif du parc)	9 200,00 €
Tablettes élus	3 500,00 €
Ecrans / stations d'accueil	2 000,00 €
PC Spanc	3 000,00 €
Smartphones (renouvellement progressif du parc)	2 200,00 €

ECOLE DE MUSIQUE (271)	
Renouvellement instruments	7 000,00 €

HALTE NAUTIQUE / TOURISME (295)	
Création d'une boucle de randonnée labellisée OenoRando (définition de l'itinéraire AMO	6 000,00 €

VOIRIE COMMUNAUTAIRE (314)	
Marché à bons de commande COLAS	250 000,00 €





AMENAGEMENT DE L'ESPACE (318)	
OPAH CD Le Montcalm	152 000,00 €
OPAH RU	323 644,45 €
NPNRU : acquisitions commerces Montcalm (184 917 €) + aménagement abords ANCT (27 900 €) + Résidentialisation copropriété du Montcalm (86 000 €)	298 817,00 €

ZONES INDUSTRIELLES (320)	
Quote-part renforcement réseau eau ZAC Pôle des Costières	120 000,00 €
Acquisition foncière extension ZI Vauvert M. GENTES (estimatif CCPC 500 000 €)	500 000,00 €
Halles commerciales Espace Mandela ANCT (EPARECA) Budget opération 1 500 000 € avec participation CCPC	49 310,00 €
Modification de la RIS ZI Vauvert pour intégration Pôle des Costières	10 000,00 €
Etude de compensation extension ZI Vauvert	60 000,00 €

PARC AUTOMOBILE (325)	
GEMAPI : MOBITRAC (véhicule amphibie curage)	143 220,00 €
SERVICES TECHNIQUES: Camion Ampirol	66 000,00 €
DECHETS: acquisition d'un véhicule supplémentaire	10 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES: camion nacelle pour mutualisation communes	50 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES: compacteur pour mutualisation	50 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES : achat d'un tracteur épareuse	75 000,00 €

LES RESTES A REALISER 2024 EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	Reste engagé
TOTAL CHAPITRE 204 FONDS DE CONCOURS	555 350,50
TOTAL OPERATION 210 - GEMAPI	241 723,06
TOTAL OPERATION 220 - AIRE DE LAVAGE	633,89
TOTAL OPERATION 236 - SIEGE	52 052,50
TOTAL OPERATION 240 - RESTAURATION SCOLAIRE	12 631,76
TOTAL OPERATION 242 - PARC MOBILIER - EQUIPEMENTS PARTAGES	874,72
TOTAL OPERATION 295 - HALTE NAUTIQUE - TOURISME	12 860,40
TOTAL OPERATION 314 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE	43 852,78
TOTAL OPERATION 318 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE	30 494,00
TOTAL OPERATION 320 - ZONE INDUSTRIELLE	261 207,53
TOTAL RAR DEPENSES 2024	1 211 681,14

Reçu en préfecture le 01/04/2025 Publié le 01/04/2025 ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET PRIMITIF 2025 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	RAR 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	1 502 481,05	1 177 178,77	
13246 - AC d'investissement	69 581,84	1 1// 1/8,//	69 581,84
4582 - Opération sous mandat (Aire lavage NM en RAR)	51 819,00		07 301,04
4541201 - travaux effectués d'office pour le compte de tiers			135 000,00
16 - SOMME NECESSAIRE POUR EQUILIBRE BP 2025	304 420,55		3 765 232,88
	004 420,00		0 7 03 202,00
21 - Immobilisations corporelles 23 - Immobilisations en cours	100 000.00		888 189,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	2 028 302,44		4 858 003,72
TOTAL RECEITES D'EQUIPEMENT	2 020 302,44		4 636 003,7 2
10 - Dotations, fonds divers hors 1068	200 000,00		1 800 000,00
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	2 400 000,00		4 932 266,15
· ·	·		
024 - Produits des cessions d'immobilisations	133 100,00		30 270,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 733 100,00		6 762 536,15
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 761 402,44	1 177 178,77	11 620 539,87
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 654 644,71		999 529,89
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	380 000,00		470 000,00
041 - Opérations patrimoniales	70 000,00		20 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 104 644,71		1 489 529,89
TOTAL	7 866 047,15		13 110 069,76
R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	2 370 157,73		2 093 925,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 236 204,88	1 177 178,77	15 203 995,60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR			16 381 174,37

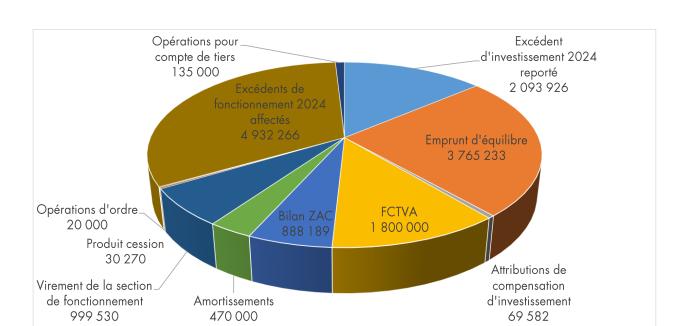
Les recettes d'investissement sont principalement constituées du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), du produit du bilan de la ZAC Pôle des Costières, des amortissements, du virement de la section de fonctionnement (constituant l'autofinancement) et enfin du solde positif reporté de l'exercice 2024. Un emprunt d'équilibre à hauteur de **3 765 232.88** € vient compléter ces recettes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

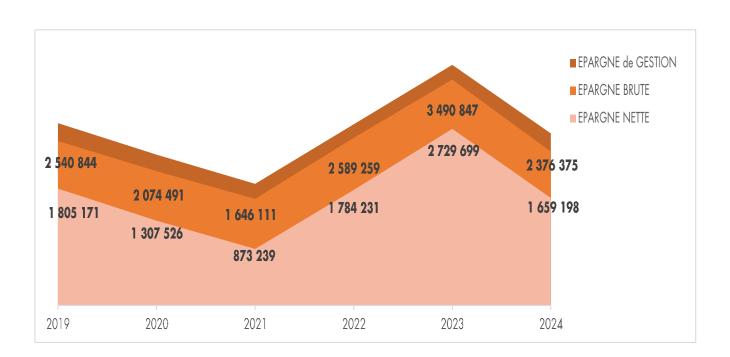
ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF



LES RESTES A REALISER 2023 EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

NUMERO	OPERATION	Reste engagé	FINANCEUR
210	FONDS VERT LUTTE ESPECES INVASIVES	122 114,76	AGENCE DE L EAU RHONE MEDITERRANEE
220	FEADER AIRE DE LAVAGE	206 576,50	PREFECTURE REGION OCCITANIE
220	SUBVENTION AIRE DE LAVAGE	121 322,71	agence de l eau rhone mediterranee
240	AIDE CANTINE RELANCE	2 934,60	Prefecture region occitanie
241	CONTRAT TERRITORIAL CUISINE CENTRALE	604 225,00	Conseil gnl gard dgdss
320	RELIQUAT RUE DES COURLIS	68 186,20	AIMARGALI
	PARTICIPATION AIRE DE LAVAGE	51 819,00	NIMES METROPOLE EAU
TOTAL RAR RECETTES 2024		1 177 178,77	

ANALYSE FINANCIERE



Les épargnes brute et nette, après une phase de progression en 2022 et 2023, sont en recul du fait de la progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement.

L'épargne brute subit une diminution de près de 32 % en une année.

L'épargne nette, quant à elle, fin 2024, est en diminution de plus de **39** % par rapport à 2023, mais reste toutefois largement positive à un peu plus de **1,66 M€.**

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) :

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. **Il est pour la Communauté de communes de 1,9 année.**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

LES RATIOS OBLIGATOIRES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	<i>7</i> 44,16 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	842,98 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	105,94 €
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	163,66 €
DGF / POPULATION	51,66€
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36,63%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT ANNUEL DE LA DETTE EN CAPITAL / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	91,29%
TAUX D'EPARGNE BRUTE (EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT)	11,72%
TAUX D'EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT ANNUEL DE LA DETTE EN CAPITAL / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8,71%
RATIO D'ENDETTEMENT (ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT)	19,41%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (ENCOURS DE DETTE / EPARGNE BRUTE)	165,61%

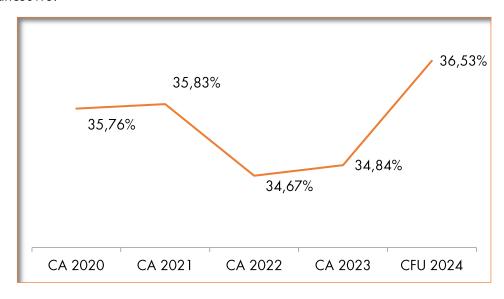
.,
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET PRIMITIF 2025	Publié le 01/04/2025 ID : 030-243000593-20250326-I	DE
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	800,05 €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	815,98 €	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	504,92 €	
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	162,01 €	
DGF / POPULATION	51,15€	
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35,65%	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEM ANNUEL DE LA DETTE EN CAPITAL / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	ENT 101,18%	
depenses d'equipement brut / recettes reelles de fonctionnement	61,88%	
ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNE	MENT 19,86%	
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONEMENT	1,95%	

RIGIDITE DES CHARGES DE STRUCTURE

Ce sont les charges incompressibles (charges de personnel et remboursement de l'emprunt) par rapport aux produits de fonctionnement.

Le seuil d'alerte se situe à 58 % pendant plus de 2 ans. A plus de 65 %, la collectivité n'a plus de marge de manœuvre.



LE TAUX D'INDEPENDANCE FINANC

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

Ce ratio mesure le poids des revenus propres (fiscalité et recettes des services) par rapport au total des recettes réelles (dont les dotations de l'Etat).

La collectivité est très indépendante vis-à-vis de l'Etat et de la DGF versée, qui ne représente moins de 20 % des recettes de fonctionnement. Ce ratio est stabilisé depuis 2 ans.



LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	6 350	3 830	
012 - Charges de personnel	45 000	29 905	
65 - Autres charges gestion courante	500	1 000	
67 - Charges spécifiques	4 245	1 000	
68- Dotations aux provisions	1200	1200	
S/Total des dépenses réelles	57 295	36 935	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 200		
023 - Virement à la section d'investissement	0		
S/Total des dépenses d'ordre	1 200	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 495	36 935	-36,86%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
70 - Produits des services	39 840	32 000	
77 - Produits exceptionnels	17500		
S/Total des recettes réelles	57 340	32 000	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 000		
002 - Résultat reporté	155	4 935	
S/Total des recettes d'ordre	1 155	4 935	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	58 495	36 935	-36,86%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	2 000		
21 - Immobilisations corporelles	9 767	2 <i>7</i> 41	
S/Total des dépenses réelles	11 767	2 741	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 000		
S/Total des dépenses d'ordre	1 000	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 767	2 741	-78,53%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
13 - Subventions			
S/Total des recettes réelles	0	0	
023 - Virement de la section de fonctionnement	0		
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 200		
001 - Solde d'exécution reporté	11 567	2 <i>7</i> 41	
S/Total des recettes d'ordre	12 767	2 741	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 767	2 741	-78,53%

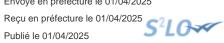
Ce budget, en diminution pour la section de fonctionnement, ne permet pas de virement à la section d'investissement. Le résultat 2024 reste positif mais c'est un budget qui reste très contraint.

ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET PORT DE PLAISANCE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	58 489	43 365	
012 - Charges de personnel	0	27 397	
65 - Autres charges gestion courante	7 500	8 000	
66 - Charges financières	700	410	
67 - Charges spécifiques	1 000	3 000	
022 - Dépenses imprévues	0		
68- Dotations aux provisions	8000	11500	
S/Total des dépenses réelles	75 689	93 672	
042 - Opérations d'ordre entre sections	65 000	65 000	
023 - Virement à la section d'investissement	0	8 306	
S/Total des dépenses d'ordre	65 000	73 306	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	140 689	166 978	18,69%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
70 - Produits des services	56 515	62 015	
75 - Reprise sur provision		14 680	
S/Total des recettes réelles	56 515	76 695	
042 - Opérations d'ordre entre sections	46 500	54 800	
002 - Résultat reporté	37 674	35 483	
S/Total des recettes d'ordre	84 174	90 283	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	140 689	166 978	18,69%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	0		
21 - Immobilisations corporelles	70 000	84 374	
16 - Emprunts	20 864	12 620	
S/Total des dépenses réelles	90 864	96 994	
042 - Opérations d'ordre entre sections	46 500	54 800	
S/Total des dépenses d'ordre	46 500	54 800	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	137 364	151 <i>7</i> 94	10,50%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
13 - Subventions			
S/Total des recettes réelles	0	0	
023 - Virement de la section de fonctionnement	0	8 306	
040 - Opérations d'ordre entre sections	65 000	65 000	
001 - Solde d'exécution reporté	72 364	78 488	
S/Total des recettes d'ordre	137 364	151 <i>7</i> 94	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	137 364	151 <i>7</i> 94	10,50%

Le budget annexe du Port est en baisse de près de 19 % en section de fonctionnement par rapport à l'exercice 2024. Le résultat de fonctionnement 2024 n'a pas permis de virement à la section d'investissement. Un montant est inscrit à hauteur de 84 374 € dans cette section pour la réhabilitation de la berge, après l'enlèvement de l'épave échouée.



ID: 030-243000593-20250326-DEL2025_03_12-BF

BUDGET OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
011- Charges à caractère général	111 427	120 885	
012 - Charges de personnel	190 160	209 315	
65 - Autres charges gestion courante	8 390	6 360	
66 - Charges financières	0		
68- Dotations aux provisions	100	100	
S/Total des dépenses réelles	310 077	336 660	
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 000	14 000	
023 - Virement à la section d'investissement	12 276	14 288	
S/Total des dépenses d'ordre	22 276	28 288	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	332 353	364 949	9,81%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
013 - Atténuation de charges	85	100	
70 - Produits des services	5 500	1 <i>7 7</i> 00	
73 - Impôts et taxes	80 500	90 000	
74 - Dotations	203 077	200 000	
75 - Autres produits			
77 - Produits exceptionnels	800		
S/Total des recettes réelles	289 962	307 800	
042 - Opérations d'ordre entre sections	9 200	9 200	
002 - Résultat reporté	33 191	47 949	
S/Total des recettes d'ordre	42 391	57 149	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	332 353	364 949	9,81%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	25 000	30 000	
21 - Immobilisations corporelles			
16 - Emprunts	0		
S/Total des dépenses réelles	25 000	30 000	
042 - Opérations d'ordre entre sections	9 200	9 200	
S/Total des dépenses d'ordre	9 200	9 200	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 200	39 200	14,62%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
13 - Subventions			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	10 000		
S/Total des recettes réelles	10 000	0	
023 - Virement de la section de fonctionnement	12 276	14 288	
040 - Opérations d'ordre entre sections	10 000	14 000	
001 - Solde d'exécution reporté	1 924	10 912	
S/Total des recettes d'ordre	24 200	39 200	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 200	39 200	14,62%

Ce budget est en hausse en section de fonctionnement comme en investissement. Une subvention de 200 000 € du budget principal est nécessaire pour l'équilibre prévisionnel du budget 2025.